

Numéro FAQ : 17-003

Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

Directive de protection incendie

17-15 / Signalisation des voies d'évacuation Éclairage de sécurité Alimentation de sécurité

Chiffre, alinéa : [3.3.2, alinéa 3](#)
 Thème : sources d'énergie de sécurité
 Date de la décision : 23.04.2015

Question :

Ligne d'alimentation supplémentaire partant de l'alimentation générale (exemple)

Légende:

.....
À l'intérieur du bâtiment, la ligne d'alimentation basse tension doit être protégée contre les effets de l'incendie jusqu'à l'alimentation de sécurité.

Description du problème :

Ce schéma peut être interprété de manières différentes. De mon point de vue, il faudrait clarifier cela pour éviter des erreurs d'installation.

Interprétation n° 1 (fausse)

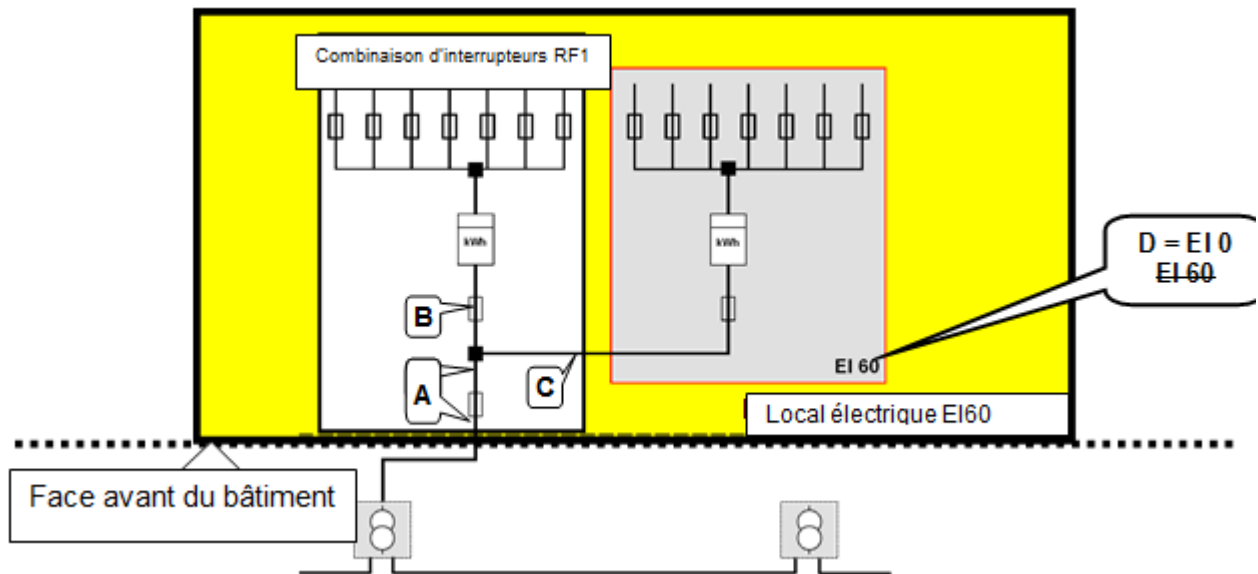
Si le local électrique :

- ↪ est placé à l'intérieur du bâtiment contre le mur extérieur
- ↪ présente une résistance au feu EI 60

Il n'est pas nécessaire de protéger les conduites et les sécurités A, B et C contre l'incendie. Dans ce cas, il n'est pas non plus nécessaire que le **compartiment coupe-feu D soit EI 60**, car en cas d'incendie de l'appareillage de connexion et de commande, l'alimentation en courant électrique serait de toute façon coupée.

Explication :

- ↪ Il s'agit de l'alimentation d'urgence des installations de protection incendie en cas d'incendie dans le bâtiment et non dans le local électrique.
- ↪ En cas d'incendie dans le bâtiment, le local électrique est protégé par une résistance au feu EI 60, l'alimentation de sécurité est donc garantie pour les installations de protection incendie.
- ↪ En cas d'incendie dans le local électrique, l'incendie se cantonne à ce local. Aucune alimentation de sécurité n'est donc nécessaire pour les installations de protection incendie.



Réponse de la CPPI :

Pour pouvoir garantir l'approvisionnement en courant électrique de l'alimentation de sécurité en cas d'incendie hors du local technique, la ligne d'alimentation doit être protégée des effets du feu jusqu'au local technique correspondant. Pour pouvoir garantir une coupure de l'alimentation de sécurité aussi en cas d'incendie au sein de la distribution principale d'électricité, il faudrait logiquement placer l'alimentation de sécurité dans un autre compartiment coupe-feu que la distribution électrique (par ex. local de distribution sanitaire, centrale informatique, etc.).

Dans l'annexe au chiffre 3.3.2, il faut adapter comme suit la phrase dans la légende :

À l'intérieur du bâtiment, la ligne d'alimentation basse tension doit être protégée contre les effets de l'incendie jusqu'au compartiment coupe-feu « Alimentation de sécurité du local technique ».

Correction (prévue 2016)

FAQ publiée